

DOCUMENT SANTE A REMETTRE AVEC VOTRE FORMULAIRE DE PRISE DE LICENCE

Vous êtes un pratiquant et vous souhaitez prendre une première licence

Vous êtes licencié(e) à la FFBaD et vous souhaitez renouveler votre licence

MINEURS :

Joindre avec le formulaire de licence :

- une **attestation** en cas de réponse négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé ;
- un **certificat médical** en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé.

ADULTES :

Joindre avec le formulaire de licence :

- un **certificat médical**

MINEURS :

Joindre avec le formulaire de licence :

- une **attestation** en cas de réponse négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé ;
- un **certificat médical** en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé.

ADULTES :

Joindre avec le formulaire de licence :

- une **attestation** en cas de réponse négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé et si votre dernier certificat médical à moins de 3 ans;
- un **certificat médical** en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé ou si votre dernier certificat à plus de 3 ans



Certificat médical

Un certificat médical :

- Doit obligatoirement être fourni pour une première demande de licence adulte ;
- Doit être daté de moins d'un an au moment de la demande de licence ;
- Est exigé toutes les trois saisons consécutives pour les adultes ;
- Doit de nouveau être fourni lors d'un renouvellement de licence en cas de réponse positive à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé dans l'intervalle des 3 saisons sportives.



Questionnaire de santé et Attestation MINEURS :
Questionnaire de santé et Attestation ADULTES :

Le questionnaire de santé :

- Doit être renseigné par le licencié à chaque fois qu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence ;
- Doit être complété avec sérieux et sincérité ;

Le licencié doit attester avoir répondu par la négative à chacune des questions du questionnaire de santé. L'attestation doit être remise au club avec le formulaire de prise de licence